CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1ère REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1ère/V-07

FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION DE GROSSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION OU D'EXTENSION DE MAISON DE RETRAITE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'EHPAD DE MONTECH

———

Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

Au titre du schéma départemental 2004-2008, les opérations suivantes ont bénéficié de ce type d'aide :

- 2004 : CHIC Castelsarrasin Moissac, EHPAD Saint Orens à Montauban
- 2005 : EHPAD à Lavit de Lomagne
- 2006 : EHPAD CCAS de Nègrepelisse
- 2007 : EHPAD CCAS de Montbeton
- 2008 : Unité Spécialisée Alzheimer Hôpital Local de Nègrepelisse, cantous de Molières et de Montpezat de Quercy.

En application de cette délibération de principe, l'EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) de Montech sollicite une subvention de 305 000 € dans le cadre de travaux de réhabilitation et d'extension de l'établissement.

Cette extension de 12 places supplémentaires a fait l'objet d'un arrêté conjoint d'autorisation (Etat / Conseil Général) en date du 16 décembre 2008.

Ce projet ressort à **9 196 745,11 € T.T.C**. décomposés comme suit :

- Travaux.....7 018 353,18 € TTC
- Etudes/Maîtrise d'oeuvre.....2 022 911,93 € TTC
- Mobilier.....155 480,00 € TTC

TOTAL TTC.....9 196 745,11 € TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention du Conseil Général .....305 000,00 € (demandée)
- Subvention CNSA - tranche 1- .....527 118,00 € (acquise)
  (Caisse Nationale Solidarité Autonomie)
- Subvention CNSA -tranches 2 et 3-….1 535 424,00 € (demandée)
- Autofinancement.....145 086,73 € (acquis)
- Prêts sans intérêt CRAM + RSI.....421 940,00 € (acquis)
  (Régime Social des Indépendants)
- Emprunts bancaires.....6 262 176,38 € (en cours de négociation)

TOTAL TTC.....9 196 745,11 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention,
- et, le cas échéant, allouer les crédits correspondants, soit 305 000 € sous forme de **subvention en annuités**, imputés à l'article 2041484 sous fonction 53 du budget départemental.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'EHPAD de Montech, une subvention de 305 000 € pour la réalisation de travaux de restructuration et d'extension de l'établissement, étant précisé que cette subvention, versée en annuités, sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 2041484, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,